



00069

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 6 DECEMBRE 2017**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – « Equipements et biens publics : clarifications et informations » - saisine du conseil territorial

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Le conseil territorial peut interroger le Maire de Lyon sur tout dossier concernant l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement délibère de cette question et peut choisir de la transmettre au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite (article L.2511-12 du CGCT).

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur le devenir de bâtiments publics et son accès à l'information à ce sujet.

Monsieur Romain DESBATS, membre du conseil de quartier « Haut et cœur des pentes » a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

Équipements et biens publics : clarification et information

Nous intéressant au devenir de notre quartier, nous souhaitons être bien davantage informés et consultés en amont de décisions de transformations de parcelles ou de bâtiments de l'arrondissement étant propriétés des institutions publiques (ancienne école des beaux-arts, bains-douches, salle Rameau, fort Saint-Laurent, galerie des Terreaux, église Saint-Bernard, parcelle du 33bis rue du Bon Pasteur). Nous avons déjà formulé cette demande auprès de l'adjoint à la démocratie participative en septembre 2016 et lui-même l'a transmise aux autres adjoints concernés. Cette demande étant demeurée jusque-là sans suite, nous la réitérons et sommes bien sûr attentifs aux modalités que vous pourrez nous proposer.

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT